

## COMMUNE DE RIXENSART

### Formulaire de demande de prime à l'installation de capteurs solaires

#### Coordonnées du demandeur

- Adresse de l'habitation .....
- Code Postal .....
- Nom du propriétaire .....
- Adresse du propriétaire .....
- N° du compte bénéficiaire .....
- Tél ou email .....

Le demandeur déclare avoir fait installer un chauffe-eau solaire à l'adresse de l'habitation susmentionnée et répondre aux conditions d'obtention de la prime de 250 euros. La prime est majorée de 250 euros pour les ménages dont les revenus imposables ne dépassent pas les montants définis au règlement arrêté par le Conseil communal.

#### Annexes obligatoires

1. copie du formulaire de la région wallonne (page 1 à 4) sans annexe technique
2. copie de la lettre d'acceptation de la Région wallonne stipulant le montant accordé
3. copie de la facture d'achat
4. la preuve du paiement de la facture (extraits de compte)

#### Annexe facultative

- le dernier avertissement extrait de rôle reçu uniquement en cas de demande de la majoration de la prime.

Le formulaire et ses annexes sont à renvoyer par courrier dans un délai de trois mois suivant la notification du montant de la prime accordée par les services de la Région wallonne ou assimilé au

**Collège Communal  
75 avenue de Merode  
1330 Rixensart**

En date du

Signature du demandeur

-----

#### Visa du fonctionnaire communal

Date de la visite des installations

Le montant total des primes à percevoir est inférieur à 100%

Majoration de 250€                    oui    non

Signature du fonctionnaire

Signature de l'Echevin de l'Environnement



Les Guichets de l'énergie sont un service d'information destiné à conseiller les particuliers sur tout ce qui concerne l'énergie dans le logement. Ils sont ouverts **du mardi au vendredi, entre 9h et 12h ou sur rendez-vous**. Vous pouvez y faire appel pour toute question en matière énergétique, qu'elle relève de la consommation ou d'un projet de construction/rénovation.

Les missions du Guichet de l'Energie Tél. 010/40.13.00 Fax : 010/41.17.47  
Avenue Reine Astrid, 151340 OTTIGNIES

Le Guichet de l'Energie effectue une opération large et durable en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables auprès des particuliers. Autrement dit, les consultants des Guichets de l'énergie vous informent et donnent les bases réglementaires. Poursuivant l'objectif de réduire la facture énergétique et/ou d'améliorer le confort thermique, les consultants donnent des conseils au niveau :

- ✓ du système de chauffage,
- ✓ de la préparation de l'eau chaude sanitaire,
- ✓ de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment,
- ✓ des exigences de ventilation,
- ✓ de l'utilisation rationnelle des électroménagers
- ✓ des énergies renouvelables (solaire thermique actif et passif ainsi que les pompes à chaleur) + énergie bois

### **L'opération Soltherm**

Soltherm est la campagne de sensibilisation au chauffe-eau solaire. La Région wallonne (<http://energie.wallonie.be/>) a mis en place différents outils de communication ; les Guichets de l'Energie et les « Communes actives » (telles que Rixensart) pour assurer la promotion de cette énergie renouvelable.